Date de convocation :
30 Mars 2021
Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2021

Le huit avril deux-mille-vingt et un, le Conseil Municipal convoqué le 30 mars 2021 s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de M. Patrick OCZACHOWSKI, maire.
La séance a été ouverte à 19H35

Élus présents :
Mmes Jocelyne DESRAY, Fany FONTAINE et Marie-Cécile POUILLY
MM. Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Romain CERCLE, Bernard FROGER, Mehdi FROGER, Sébastien POULARD et David SIMONET

Élus représentés :
Mme Stéphanie GERVOIS donne procuration à M. Romain CERCLE
M. Arnaud VAN HULLE donne procuration à M. Ludovic BRUN
M. Olivier HANQUEZ donne procuration à M. Sébastien POULARD

Élu excusé et non représenté :
M. Jean-Pierre DESCHAMP

I - Approbation du compte-rendu du conseil du 4 février 2021
Approbation à l'unanimité avec ces corrections de Monsieur Simonet :

Une erreur a été faite sur le nom de Monsieur DESCHAMP ;

Il n'est pas précisé dans le CR que l'ordre du jour communiqué aux conseillers a été modifié entre l'envoi et la séance du CM ;

Délibération FDI travaux chemin aux Moines et Maitrise d'œuvre
Il manquait l'adresse de la maitrise d'œuvre de travaux pour le chemin aux moines : La maitrise d'œuvre des travaux sera confiée à la société « FONCIER EXPERTS » domiciliée sise à Houdan - 125 Petite rue Saint Matthieu (78550) ; M. SIMONET dit qu'il a remis à Monsieur le maire une note localisant des nids de poule à reboucher sur les voies de la commune. Il propose pour l'avenir des interventions ciblées afin de remplacer des tronçons de revêtement de la chaussée fortement endommagés sur d'autres secteurs de la commune plutôt que d'appliquer des « rustines » qui ont peu d'impact durable sur la qualité de la voie. Ces interventions pourraient faire l'objet d'un volets supplémentaire ajouté à un marché public de réfection d'une voie autre par exemple ;

Délibération avenant convention Eure-et-Loir Ingénierie
M. SIMONET prend la parole et fait remarquer que les membres du conseil ne disposent pas des tarifs actuels ni des tarifs futurs pour voter. Il porte également à la connaissance des conseillers que les prestations fournies par le prestataire ne donnent pas satisfaction sur l'application de la réglementation locale qui a changée en 2020 avec l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal des Quatre Vallées (PLUi). Il précise que les dossiers semblent instruits de loin sans connaître le tissu urbain local, la forme des arrêtés de décision du Maire revêtent une forme curieuse et le rendu est finalement peu satisfaisant ; M. CERCLE, avec l'approbation de M. Le Maire, propose à M. SIMONET de faire un récapitulatif sous forme de fiche des problèmes rencontrés et rappelle que l'engagement avec cette société n'est que d'un an, ce qui laisse un temps de réflexion et une marge de rectification à leur encontre ;

Délibération permis de démolir
M. POULARD et de M. SIMONET adjoint en charge de la commission de l'urbanisme font présentation aux élus des conditions et de l'impact de l'instauration de l'obligation faite aux usagers de déposer et d'obtenir une autorisation de démolir des constructions sur le territoire communal.

Subvention FDI Aire de jeux

Monsieur SIMONET précise que l'accès à la nouvelle aire de jeux devra être sécurisé et respecter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR). Il suggère la plantation d'un arbre pour créer un peu d'ombre et la réfection de la clôture en limite Est (bâche déchirée).

II – Désignation du secrétaire de séance
Est désigné secrétaire de séance par M. Le Maire, Madame Marie-Cécile POULLY.

III – Délibération vote du Compte Administratif 2020.
La secrétaire de mairie confirme à la demande de Madame Pouilly que la différence de l'excédent du compte administratif 2019 voté en mars 2020 par le conseil sortant, est différent de celui reporté sur le document compte administratif 2020, est dû à l'intégration des résultats du service assainissement.

Monsieur le Maire se retire et Madame Desray doyenne du conseil prend la présidence et présente aux membres du Conseil les résultats du Compte Administratif 2020 vu en détail avec la commission finance lors de sa réunion préparatoire à ce conseil.
Celui-ci présente :

- Un excédent de Fonctionnement de 235 974,76 €
- Un déficit d'Investissement de 64 238,72 €

Soit un excédent global de 171 736,04 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement.

Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil.

IV – Approbation du compte de gestion
Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Déclare que le compte de gestion pour le budget « Communal » dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur est conforme au compte administratif de l'exercice 2020 et l'approuve à l'unanimité.

V – Vote des tarifs communaux
En prévision du Budget Primitif 2021, Monsieur le Maire dit qu'après concertation en commission, l'assemblée ne souhaite pas augmenter les tarifs et propose le vote des différents tarifs communaux 2021 :

Commerces ambulants :
200 € l'année civile

Location salle des fêtes :

	Habitants Faverolles et les Pinthières	**Extérieurs Faverolles et les Pinthières**
½ journée été	110 €	220 €
Journée été	220 €	460 €
Week-end été	330 €	675 €
½ journée hiver	150 €	260 €
Journée hiver	300 €	380 €
Week-end hiver	430 €	775 €
Forfait ménage	100 €	•

- ***Location salle des associations :***

	Habitants Faverolles et les Pinthières
Journée été	110.00 €
Week-end été	180.00 €
Journée hiver	150.00 €
Week-end hiver	220.00 €
Forfait ménage	80.00 €

Les périodes se découpent comme suit :

- Hiver du 01 octobre au 30 avril
- Été du 01 mai au 30 septembre

- ***Location de matériel :***
  - Barnum : 350 € (livraison / montage et démontage)
  - Tables : 4 €
  - Bancs : 2 €

- ***Logement communal :***
  - Loyer mensuel : 330 €
  - Charges mensuelles : 75 €

- ***Concessions cimetière :***

Objet	**Tarifs**
Concession 30 ans	300 €
Renouvellement	300 €
Concession 50 ans	500 €
Renouvellement	500 €
Columbarium case 30 ans	500 €
Renouvellement	400 €
Columbarium case 50 ans	800 €
Renouvellement	700 €
Cave urne 30 ans	500 €
Cave urne 50 ans	800 €
Jardin du souvenir	Gratuit

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs ci-dessus à compter du 01juillet 2021.

VI – Vote des subventions 2021
En prévision du Budget Primitif 2021, Monsieur le Maire propose le vote des différentes subventions aux associations pour l'année 2021 :

- APE de Faverolles : 700 €
- ADMR : 1 000 €
- Syndicat initiative de Nogent-le-Roi : 500 €
- Patrimoine Faverollais : 1 000 €
- Comité des fêtes : 500 €
- Blés d'Or : 500 €
- Amicale des pompiers : 500 €
- Subvention imprévue : 1 000 €

Madame Pouilly demande si les associations ont bien fourni leur bilan annuel, Monsieur le Maire acquiesce. A l'évocation de l'attribution pour le Patrimoine Faverollais, Monsieur le Maire demande à Monsieur Boulerand, président de cette association de sortir.

Madame Pouilly demande quelles autres associations ont fait des demandes de subventions, Monsieur le Maire répond que plusieurs autres demandes n'ont pas reçu d'avis favorable de la commission à savoir : Nogent informatique, l'association de yoga et l'association Nala pour la stérilisation des chats.

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, les subventions ci-dessus pour l'année 2021

VII – Vote du taux d'imposition2021
Ayant pris connaissance de l'état des notifications des taux d'imposition de 2021, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 37,72 %
- Taxe foncière (non bâti) : 36,44 %

Un courrier sera adressé aux administrés afin d'expliquer les nouveaux taux en vigueurs au 01/01/2021. En effet depuis le 01/01/2021 le taux départemental est intégré au taux communal. Cela n'aura pas d'incidence financière pour les administrés.

VIII – Vote du taux de la taxe d'aménagement 2021
En prévision du Budget Primitif 2021, Monsieur le Maire propose le vote du taux de la taxe d'aménagement pour l'année 2021. Il est précisé que depuis sa création en 2012 le taux est inchangé à 3,50 %.

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le maintien du taux à 3,50 %.

IX – Affectation du résultat de l'exercice 2020
Le conseil municipal, considérant que :

- **Pour la Commune :**
- Le résultat de Fonctionnement au Compte Administratif 2020 montre un excédent

- De 235 974,76 €

- Le résultat d'Investissement au Compte Administratif 2020 montre un déficit
  - De 64 238,72 €

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'affecter :

- L'excédent de Fonctionnement de la commune comme suit :
- Compte 002 (recettes de fonctionnement) : 135 974,76 €
- Compte 1068 (recettes d'investissement) : 100 000 €

- L'excédent d'investissement de la commune comme suit :
- Compte 001 (recettes d'investissement) : 64 238,72 €

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, les affectations ci-dessus pour l'année 2020

X – Vote du budget primitif 2021 :
Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021 de la commune de Faverolles en équilibre en dépenses et en recettes.

	DEPENSES	**RECETTES**
INVESTISSEMENT	322 752,76 €	322 752,76 €
FONCTIONNEMENT	767 422,76 €	767 422,76 €
TOTAL	**1 090 175,52 €**	**1 090 175,52 €**

Madame Pouilly demande le détail des charges à caractère général, des précisions lui sont données par la secrétaire de mairie.

Monsieur Cerclé demande la raison qui explique l'écart entre le budget prévu et réalisé en 2020. La secrétaire de mairie explique que la situation sanitaire a empêché la quasi-totalité des manifestations de l'année, ce qui explique en partie cet écart.

Il y a aussi le recrutement d'un agent technique en remplacement d'un autre mis en reclassement ce qui explique une ligne de dépenses plus importante concernant la rémunération du personnel et moins de recettes de fonctionnement car pour l'agent qui est mis en reclassement, les remboursements pour arrêt de travail sont prévus moins nombreux.

Monsieur le Maire informe également le conseil que le logement communal, situé au-dessus de la mairie, actuellement occupé par un agent, sera vacant au 01er Mai 2021, aussi il convient de rectifier la part prévisionnelle de recettes le concernant.

Concernant les dépenses en investissement, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est prévu de faire l'acquisition d'une broyeuse, d'une armoire forte résistante au feu notamment et de procéder au relevage de tombes au cimetière.
Le cimetière étant aussi celui des Pinthières, les recettes et dépenses sont réparties entre les deux communes : 2/3 Faverolles et 1/3 Les Pinthières
Aux vues des devis présentés par Mme Desray, responsable de la commission cimetière, il est rapporté au conseil que la commune des Pinthières ne pourra payer qu'en plusieurs fois sa part de dépenses. Le devis qui sera retenu est celui réalisé par la société ROC ECLERC.

Concernant les recettes d'investissement, Monsieur Simonet demande si d'autres demandes de

subventions ont été envisagées. La secrétaire de mairie dit qu'il est trop tard. Les dossiers doivent être déposés mi-février.

Monsieur le Maire propose le vote du budget primitif qui est adopté à l'unanimité par le conseil.

XI – Nomination d'un correspondant à la sécurité routière
Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à une demande de la Préfecture, il convient de nommer par délibération le correspondant sécurité routière de la commune.

Monsieur Romain Cerclé est proposé comme correspondant sécurité routière.

Après délibérations, le conseil municipal à l'unanimité décide de nommer Monsieur Romain Cerclé correspondant sécurité routière de la commune.

XII – Vote de la prise de compétence mobilité à la communauté de communes des portes Euréliennes d'île de France
Monsieur le Maire, informe les membres du conseil que la Communauté de Communes a par délibération n° 65/2021 prit la compétence mobilité à compter du 01 juillet 2021.

Il est demandé aux communes membres de la Communauté de Communes de bien vouloir délibérer pour entériner cette décision.

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite « LOM » prévoit que les communautés de communes doivent se prononcer avant le 31 mars 2021 (et sous réserve d'acceptation à la majorité qualifiée de ses membres) sur la prise de compétence ou non en matière de mobilité.

Si la prise de compétence est entérinée, à compter du 1er juillet 2021, la communauté devient AOM (Autorité de l'Organisation Mobilité) Locale. Si elle ne prend pas la compétence, la Région aura cette qualité sur ce périmètre.

La communauté compétente peut opter pour :
- prendre la compétence et reprendre les services régionaux existants à l'intérieur de son périmètre (exclusivement situés dans le périmètre de la communauté) ;
- ou au contraire décider de ne pas reprendre les services effectivement mis en place par la Région dans son périmètre et laisser à la Région la continuité de ces services.

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5214-16 et L.5211-17 notamment ;

Vu le Code des transports et notamment ses articles L.1231-1 et suivants ;

Considérant que la loi d'orientation des mobilités précitée prévoit en son article 8 que les communautés de communes se prononcent sur la prise de compétence ou non en matière de mobilité avant le 31 mars 2021 pour une prise de compétence au 1er juillet 2021 ;

Considérant que ce même article dispose qu'en cas de prise de décision en ce sens, les communes membres doivent se prononcer sur cette prise de compétence dans les 3 mois suivant ladite délibération à la majorité qualifiée ;
Considérant à l'inverse que la non prise de compétence rend très exceptionnelle la possibilité de prendre cette compétence ultérieurement ;
Considérant que la loi LOM précitée offre le choix aux communautés de communes de prendre la compétence Mobilité avec ou sans reprise immédiate des services régionaux organisés par la région sur son territoire :
Considérant que les statuts actuels de la communauté ne prévoient pas l'exercice de la compétence Mobilité.

Considérant que les enjeux du territoire, son contexte géographique, démontrent qu'il serait opportun

pour la communauté d'exercer la compétence, étroitement avec la Région AOM Régionale, tout en laissant à cette dernière la continuité des services existants ;
Que, par conséquent, il appartient à la Communauté de proposer aux communes membres de prendre ladite compétence,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** la prise de compétence « mobilité » rédigée comme suit : « *organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code* » au 1er juillet 2021 par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France ;

Article 2 : **RAPPELLE** que conformément aux dispositions de l'article L.1231-1 du code des transports et de l'article 8 de la °2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, la communauté peut opter pour que les services régionaux existants, entièrement dans le ressort de la communauté, demeurent néanmoins sous maîtrise régionale pour une parfaite continuité.

Article 3 : **PROPOSE** ainsi que la prise de compétence au 1er juillet 2021 s'opère selon ce mode opératoire, sans reprise des services existants de la Région ;

Article 4 : **RAPPELLE** que la Région demeurera en tout état de cause autorité organisatrice de la mobilité régionale compétente entre autres sur les mobilités d'intérêt régional, notamment les services dits « traversants » allant au-delà du périmètre communautaire.

Article 5 : **INVITE** Mme le Préfet, si la majorité qualifiée est atteinte à l'issue de cette consultation, à prononcer par arrêté les nouveaux statuts de la communauté de communes avec cette prise de compétence.

XIII – Points divers :
Monsieur le Maire dit que suite à la vacation du logement communal au 1er Mai 2021, il convient de réaliser des travaux de rénovation, notamment le sol, le chauffage, l'isolation et la peinture.

Un nouvel employé communal a été engagé en CDD jusqu'au 31 Juillet 2021 inclus.
Un agent technique est mis à disposition sur le temps du midi à la cantine pour le SIVOM.

La Vaccination anti COVID avance. Actuellement la commune de Faverolles gère la prise de rendez-vous (pour les administrés qui le souhaite) pour le centre d'Epernon.

L'administré propriétaire du Domaine des Oseraies situé sur la commune de Faverolles a fait une demande de classement historique de son bâtiment auprès de la DRAC Centre Val de Loire.
La commission a eu lieu le 6 avril 2021. Monsieur le Maire dit qu'il émet plusieurs réserves, entre autres : pour les demandes d'urbanisme situées dans la zone de protection, soit 500m à vue autour du bâtiment.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cerclé qui fait un retour sur les commissions dont il a la charge.
Monsieur Cerclé :

- dit qu'un état des lieux de l'état des bornes à incendie a été réalisé et qu'il fait apparaître que 3 bornes sont défectueuses ou mal orientées et qu'il convient de recontacter l'ingénieur du Syndicat des Eaux de Ruffin pour faire évoluer la situation.

-dit qu'un second diagnostic concernant l'éclairage public cette fois, a été réalisé (par Olivier Hanquez). Un plan de rénovation progressif est envisagé.
- informe l'assemblée qu'un projet de borne de recharge de véhicules électriques est en cours avec la participation de la SIE ELY.

-dit que les organismes de sécurité qui sont passés pour vérifier la conformité des bâtiments ont révélé des problèmes de sécurité :

- Sur l'aire de jeux ; ils seront réglés prochainement avec la rénovation totale de cette aire de jeux.
- Sur les équipements sportifs du stade ; des tests de charge sur les paniers de basket ont été réalisés, ils tiennent mais il manque des boulons sur la partie supérieure les rendant potentiellement dangereux.
  L'entreprise qui a réalisé les travaux n'existe plus, aussi il est impossible de faire fonctionner une quelconque garantie les concernant.
  Monsieur Cerclé informe l'assemblée que les rapports de sécurité sont consultables à disposition à la mairie.
- Concernant l'agenda d'accessibilité, Monsieur Cerclé rappelle que la commune a pris un engagement de travaux pour rendre accessibles les équipements publics.

Certains de ces travaux restent à réaliser, notamment les travaux du cimetière.

Madame Pouilly dit qu'il est hors de question de réaliser ces travaux. Monsieur Cerclé rappelle qu'un engagement est pris et qu'il se doit d'être honoré, car la commune a des comptes à rendre. Les travaux consistent en la réalisation d'une allée centrale permettant l'accessibilité aux personnes en fauteuil roulant.

Il est décidé d'étudier les risques existant à ne pas réaliser ces travaux.

Monsieur Bernard Froger fait la remarque que le portail du cimetière nécessite plusieurs réparations.
Monsieur le maire en prend note et s'engage à en informer le service technique.
Monsieur Cerclé dit également que les barrières doivent également être rénovées.

- Concernant la vidéoprotection : la commission sécurité a été réunie afin de constater les points les plus intéressants et les membres ont conclu qu'il serait peut-être utile de mettre en place une caméra sur la place de la mairie. Une seconde réunion ainsi qu'un chiffrage seront à prévoir.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Brun qui informe l'assemblée que la bibliothèque municipale reste ouverte durant toute la période de confinement, y compris durant les vacances scolaires.

Monsieur Brun dit qu'un événement est envisagé le 11 Juin 2021 sous la forme d'une animation publique si elle est autorisée. Cette activité s'appelle LEARN'O.

La question se pose de la tarification d'un éventuel droit d'entrée.

Madame Fontaine demande à quoi serait utilisé l'argent dégagé par ce droit.
Monsieur Brun dit que les recettes seront utilisées à sponsoriser une association locale, éventuellement pour la mise en place d'une buvette si elle en obtient l'autorisation et ce, dans le but d'attirer plus de public.
Monsieur Brun dit que si le projet n'est pas réalisable en Juin, il sera envisagé de le mettre en place en Septembre.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Simonet, qui informe l'assemblée qu'il a réuni une commission urbanisme élargie à tous les membres du conseil pour échanger sur l'aménagement de la salle des fêtes et demande à Monsieur Poulard d'intégrer ses remarques faites à la suite de cette dernière au plan de masse qu'il a réalisé.

Un nouveau point sera fait lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 22H03